



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOT N°8 : STORES ET OCCULTATION, PASSE AVEC LES SOCIÉTÉS FMD SAS, FERMETURES MORATIN ET ROUSSEL - CENTRE STORES FERMETURES

**DÉCISION N° DM-24-312
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le JOUE et au BOAMP, le 07 juin 2024 relatif à l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les offres des sociétés FMD SAS, Fermetures MORATIN et ROUSSEL – CENTRE STORES FERMETURES, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°8 : Stores et occultation ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux - Lot n°8 : Stores et occultation, avec les sociétés suivantes :

- FMD SAS, sise 19/29, rue de Seine – 94400 VITRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Frédéric CARNEVALI ;
- Fermetures MORATIN, sise 16/20, rue Marcel Dassault – 93140 BONDY, représentée par Monsieur Alexandre MORATIN ;
- ROUSSEL – CENTRE STORES FERMETURES, sise 13, rue Saint-Gilles - 28800 BONNEVAL, représentée par Monsieur Didier PIGEARD.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-lmc1H12437H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-Imc1H12437H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024